

BUDGET PRINCIPAL DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif pour 2017 de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 29 mars 2017. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- Le respect des grands principes d'intervention de notre Territoire que sont la solidarité, l'équité et la proximité, ainsi que l'innovation et l'expérimentation, qui sont également dans notre ADN ;
- Une priorité donnée à l'investissement, en lien avec les communes, avec une politique d'intervention ambitieuse du Territoire notamment dans les secteurs de la voirie, de l'eau et de l'assainissement ;
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, grâce à la massification des dépenses par le transfert de compétences pour accentuer les économies d'échelle, et à des efforts d'économies de gestion ;
- Des équilibres financiers préservés, avec un niveau élevé d'épargne et un recours encadré à l'emprunt.

L'équilibre général du budget se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles de fonctionnement	164 023 730,89 €	Dépenses réelles de fonctionnement	153 214 039,69 €
<i>Epargne brute générée par la section de fonctionnement : 10 809 691,20 €</i>			
Recettes d'ordre	292 112,00 €	Dépenses d'ordre	11 101 803,20 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>292 112,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>9 000 000,00 €</i>
		<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>2 101 803,20 €</i>
TOTAL	164 315 842,89 €	TOTAL	164 315 842,89 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	27 460 860,33 €	Dépenses réelles d'investissement	48 220 455,96 €
<i>Dont dotations, subventions, cessions...</i>	<i>10 780 715,33 €</i>	<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>35 183 305,96 €</i>
<i>Dont emprunt</i>	<i>16 680 145,00 €</i>	<i>Dont dette & autres dépenses financière:</i>	<i>13 037 150,00 €</i>
Affectation des résultats 2016	16 196 958,04 €		
<i>Dont excédent de fonctionnement affecté</i>	<i>14 043 237,20 €</i>		
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>	<i>2 153 720,84 €</i>		
Restes à réaliser 2016 reportés	901 420,41 €	Restes à réaliser 2016 reportés	7 148 474,02 €
Recettes d'ordre d'investissement	11 101 803,20 €	Dépenses d'ordre d'investissement	292 112,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>9 000 000,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>292 112,00 €</i>
<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>2 101 803,20 €</i>		
TOTAL	55 661 041,98 €	TOTAL	55 661 041,98 €

1-FONCTIONNEMENT

Des recettes en hausse modérée

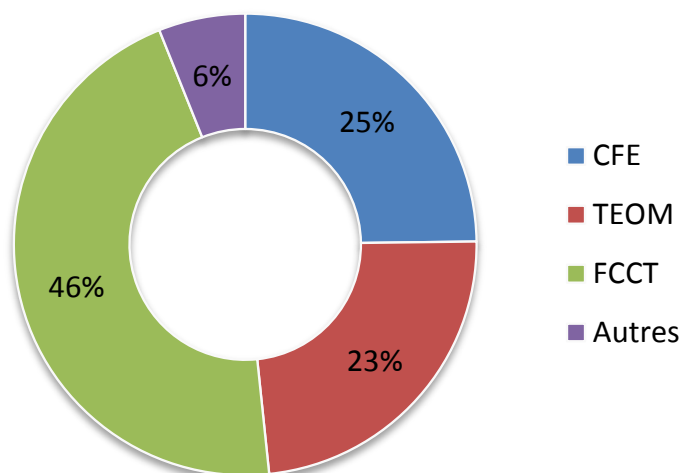
Le total des recettes de fonctionnement du Territoire s'élève à **164 315 842,89 euros**, dont 164 023 730,89 euros de recettes réelles et 292 112 euros de recettes d'ordre.

Il est prévu une hausse de +2,7% des recettes réelles par rapport au budgété 2016, soit +4 317 696,89 euros. Celles-ci se composent essentiellement du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) budgété à hauteur de 74 928 427,85 euros, du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) estimé à 40 750 000 euros, et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) inscrite à hauteur 38 690 000 euros.

Les prévisions de produits de fiscalité s'appuient sur une évolution physique des bases attendue aux alentours de +1%, à laquelle s'ajoute l'actualisation forfaitaire inscrite en loi de finances pour 2017 (+0,4%).

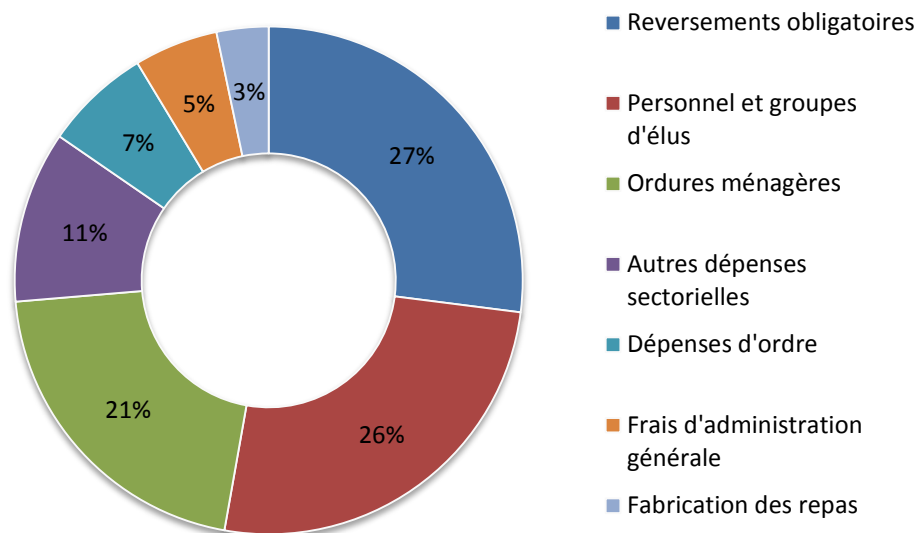
Le montant du FCCT est quant à lui provisoire et sera majoré suite aux transferts de compétences qui auront lieu dans le courant de l'année 2017.

Les autres produits constituent près de 6% des recettes totales et se composent notamment de concours alloués au Territoire dans le cadre de la protection de l'environnement pour 2 152 082 euros, ainsi que de produits des services dont la vente de matériels triés et d'éco-composteurs pour 801 500 euros. A noter également que les revenus des immeubles, attendus à hauteur de 1 824 627,34 euros, sont en progression de +2% par rapport au montant budgété en 2016.



Des dépenses maîtrisées malgré une hausse des reversements obligatoires

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **164 315 842,89 euros** et comprend 153 214 039,69 euros de dépenses réelles ainsi que 11 101 803,20 euros de dépenses d'ordre (au titre des dotations aux amortissements pour 9 000 000 euros, et de l'autofinancement prévisionnel pour 2 101 803,20 euros).



La section de fonctionnement se caractérise par la part importante des reversements obligatoires que sont la dotation d'équilibre versée au bénéfice de la Métropole du Grand Paris pour 33 851 058,02 euros, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 7 635 504 euros, et le Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) dont les crédits sont inscrits à hauteur de 2 900 000 euros. Les dépenses de personnels ne représentent quant à elles que 26% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses sectorielles sont quant à elles principalement consacrées à la collecte et au traitement des ordures ménagères pour 34 291 345,63 euros, à la fabrication des repas pour 5 429 336,39 euros, aux transports et aux déplacements pour 3 193 662,21 euros, aux actions en matière d'insertion, de politique de la ville et d'économie sociale et solidaire pour 2 045 433,41 euros, aux équipements culturels et sportifs pour 1 915 390,50 euros, à l'entretien des voiries pour 1 788 2014,63 euros et à la gestion des eaux pluviales pour 1 699 603,73 euros. A noter que les frais d'administration générale s'élèvent à 8 777 220,68 euros (assurances, entretien des bâtiments administratifs, loyers...).

2- INVESTISSEMENT

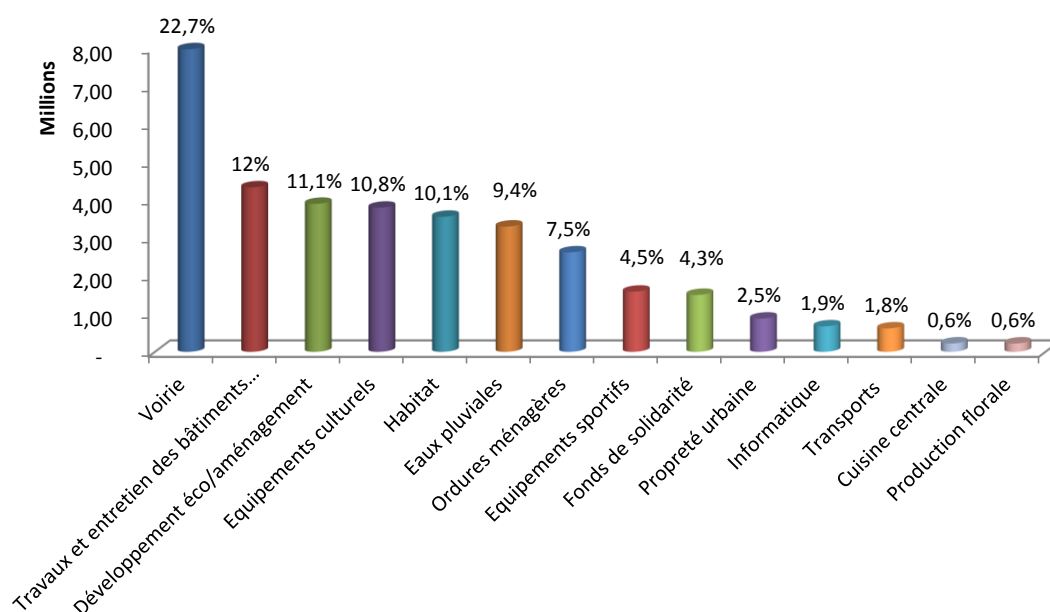
Après une première année de mise en place de notre Territoire, la priorité est donnée à l'investissement. Cette politique d'intervention ambitieuse se traduit par un programme d'opérations volontariste construit en lien étroit avec les communes notamment dans les secteurs de la voirie, de l'eau et de l'assainissement.

Un programme d'investissement volontariste, à la hauteur des ambitions de notre Territoire

Prévues à hauteur de **55 661 041,98 euros**, les dépenses d'investissement comptent **35 183 305,96 euros** uniquement consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles.

A noter que les restes à réaliser de l'exécution 2016 reportés au budget primitif 2017 à hauteur de 7 148 474,02 euros représentent 12,8 % des dépenses totales d'investissement.

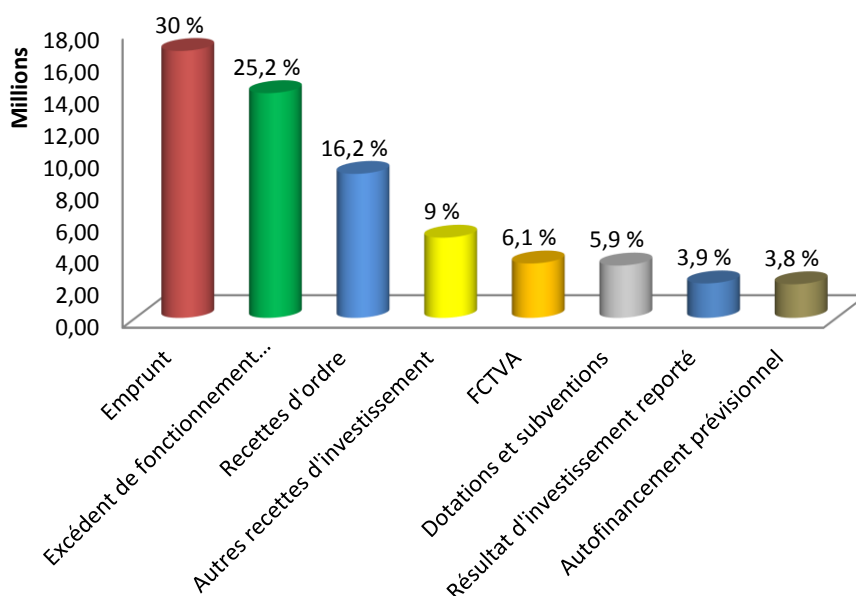
Les crédits nouveaux du programme d'investissement se répartissent principalement entre les travaux de voirie (7 977 500 euros), l'entretien des bâtiments administratifs ainsi que des interventions diverses sur le patrimoine bâti de la collectivité (4 335 905,66 euros), les travaux de réhabilitation et d'entretien de nos équipements culturels et sportifs (5 384 363,80 euros), le développement économique et les opérations d'aménagement (3 901 071,99 euros), les opérations de réhabilitation et de construction sur l'habitat (3 559 515,00 euros) les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales (3 302 140 euros), les ordures ménagères (2 621 376,57 euros) et la mise en œuvre du fonds de solidarité aux communes (1 500 000 euros).



Au titre des autres dépenses d'investissement, il est prévu notamment le remboursement du capital des emprunts souscrits auprès des établissements bancaires à hauteur de 19 964 000 euros (avec en sus 5 200 000 euros d'intérêts imputés en section de fonctionnement).

Un programme d'investissement financé majoritairement par des ressources propres

Les **55 661 041,98 euros** de recettes d'investissement du Territoire se répartissent de la façon suivante :



Sur ces 55 661 041,98 euros de recettes, les ressources propres disponibles pour financer les dépenses d'équipement nouvelles, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées à la réalisation du programme d'investissement, s'élèvent à 18 540 310,96 euros, permettant à GPSEA d'autofinancer son programme d'investissement à hauteur de presque 53%.

En complément, notre Territoire prévoit de faire appel au concours financier des établissements bancaires pour un montant total de 16 680 145 euros.

En définitive, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un endettement budgété à hauteur des ambitions territoriales mais qui reste raisonnable, GPSEA pourra assurer le financement d'un programme d'investissement ambitieux au service de ses communes membres, tout en préservant ses équilibres financiers.

Annexe : récapitulatif de l'équilibre du budget primitif 2017 du budget principal

